



Commune de Villiers en Plaine

**Projet éducatif de territoire
2023 - 2026
Renouvellement**

juillet 2023

Nom du correspondant : Mairie de Villiers en plaine – PIPET Vanessa
Fonction : Responsable service enfance

Adresse : 14 route de Benet 79160 Villiers en Plaine

Téléphone portable : 06 48 49 43 51

Adresse électronique : serviceenfance@villiersenplaine.fr et secretariat@villiersenplaine.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20230919-46-2023-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Introduction

L'enfance est un des domaines privilégiés de la politique municipale de Villiers en Plaine. Il faut noter que la population comprend une part importante de jeunes dans la tranche d'âge de 0 à 14 ans sur les 1829 habitants (Insee 2023).

Elle s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires.

Le territoire de Villiers offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges :

- Une crèche gérée par une association parentale avec le soutien de la CAF, de la MSA et de la commune dans le cadre d'une convention Territoriale Globale permet d'accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans.
- Des actions passerelles sont mises en place entre la Crèche et l'accueil de loisirs, puis l'école maternelle.
- L'accueil de loisirs propose depuis longtemps des activités pour les enfants de 3 à 12 ans pour les petites vacances, les grandes vacances et les mercredis après-midi.
- Un service de garderie est proposé aux familles le matin et le soir,
- Un service de restauration pour les enfants de chaque école,
- De nombreuses associations proposent des activités pour les enfants le mercredi et le soir ou le samedi (foot, tennis de table, judo, VTT, ...)

La commune au-delà de ses devoirs de financement des écoles, fournitures scolaires, matériels, personnel ATSEM, a toujours soutenu dans la mesure de ses moyens et au côté des parents, les projets éducatifs présentés chaque année par les deux écoles maternelle et élémentaire.

Dès la rentrée 2013, la commune s'est engagée dans la réforme des rythmes scolaires, puis a proposé des aménagements des horaires à la rentrée 2014.

- Ces aménagements, après une année d'expérimentation, ont été adoptés par le comité de pilotage mis en place dès mai 2014 et après enquête auprès des parents et des associations ainsi qu'une présentation aux conseils d'écoles (annexes 1 et 2).

Une organisation et une volonté de faire ensemble qui conduit la commune aujourd'hui à proposer un projet éducatif territorial. Il s'articule entre les différents temps scolaires et permet à tous les enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles et de citoyenneté en lien avec les projets des écoles et les acteurs du territoire au travers de son comité de pilotage essentiel à la concertation des acteurs et source de meilleure compréhension des devoirs et actions de chacun.

Ce projet définit les enjeux de ces nouveaux rythmes et expose les grandes lignes de la pédagogie mise en place. Il s'agit d'un travail de réflexion et de concertation qui permet aux intervenants de cadrer leurs interventions.

Le Projet Éducatif de Territoire a pour principal objectif, l'épanouissement de l'enfant. Il a été élaboré par les élus en partenariat avec l'éducation nationale et les parents. Ce projet éducatif sera le fil conducteur commun à tous les intervenants. Il pourra s'adapter à l'évolution des besoins exprimés par les enfants et leurs familles, mais il reste une référence des valeurs éducatives à promouvoir à travers les activités proposées. L'enfant est au centre de la vie de l'accueil périscolaire. Il en reste le principal acteur et bénéficiaire.

Les objectifs visés par l'accueil périscolaire ont pour but de permettre à l'enfant de se développer, d'être acteur, de devenir une personne responsable et respectueuse.

Pour cela, nous devons donc permettre à l'enfant d'explorer les aspects de la citoyenneté.

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

1. Territoire concerné : Commune de Villiers en Plaine

La commune de Villiers en Plaine fait partie de la communauté d'agglomération du niortais qui n'a pas adopté la compétence enfance et ne propose donc pas de services mutualisés pour le jeune public. A travers les compétences de la médiathèque, la CAN propose toutefois un appui aux projets dans le temps scolaire.

2. Public Concerné :

Les enfants des écoles maternelle et élémentaire de la commune soit 172 enfants au total en 2023-2024

Niveau maternelle : 55 élèves

Niveau élémentaire : 117 élèves

Des activités pendant les TAPS (de 15h45 à 16h45) seront proposées aux élèves de l'élémentaire. Il sera proposé des activités aux maternelles si le nombre d'animateurs et de bénévoles le permet.

Les activités proposées le mercredis après-midi (ALSH de 13h30 à 18h30) rentrent également dans ce dispositif. Elles seront ouvertes aux enfants des 2 écoles ainsi qu'aux enfants non scolarisés sur la commune.

3. Mode d'inscription aux activités proposées

Document de communication, plaquettes distribuées aux familles, choix des enfants (voir annexe), et retour de leur choix via l'école. La liste de participation aux ateliers est réalisée par les animateurs APS pour que le choix des enfants soit respecté dans la mesure du possible. Six périodes sont ainsi organisées par l'équipe pédagogique dans l'année scolaire.

Un planning et une fiche d'inscription sera aussi distribué pour le mercredi après-midi. Un « portail famille » devrait être mis en place dans quelques mois afin que les familles puissent réserver cette prestation en ligne.

4. Activités non payantes :

La commune a fait le choix de créer des emplois d'animateurs qualifiés qui proposent des activités aux enfants. Des bénévoles sont aussi mobilisés. Le temps des agents a également été adapté pour assurer la surveillance des enfants dans la cour de l'école élémentaire. Les agents faisant fonction d'Atsem assurent la surveillance des enfants de l'école maternelle.

Des associations et des bénévoles (parents par exemple) proposent d'assurer des ateliers spécifiques (football, boule en bois, découverte de la culture russe, atelier cuisine, découverte de l'anglais, initiation aux premiers secours, ...)

5. Modalités d'information des familles

Plaquettes distribuées aux familles via l'école.

Site internet et Application "My Mairie"

Les animateurs qui sont présents et disponibles sur tous les temps périscolaires.

La responsable du service enfance présente sur les temps périscolaires ou par téléphone ou par mail.

II. INSCRIPTION DU PEDT DANS LA COMMUNE

1. Nombre d'établissements concernés :

Deux écoles, élémentaire et maternelle, situées dans des lieux différents et éloignés sur la commune.

2. Période concernée par le PEDT :

Après un bilan sur la mise en place des APS réalisées depuis la rentrée 2013, pendant la pause méridienne, la municipalité, avec le comité de pilotage et le conseil d'école a fait le choix depuis la rentrée 2014 d'activités périscolaires après la classe pour faciliter leur réalisation notamment avec la disponibilité de l'espace restauration pour accueillir des ateliers. Ce PEDT est reconduit jusqu'en 2026.

3. Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Les APS sont proposées le lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45 soit une heure par jour et 3 heures par semaine. Cette proposition a été validée par l'IA le 12 mai 2017.
Le mercredi (ALSH), pendant le temps scolaire, de 13h30 à 18h30.

4. Durée du PEDT :

Le PEDT est réalisé pour 3 ans de sept 2023 à juin 2026

Durée du projet d'école : 2023 - 2026

5. Activités périscolaires et extra scolaires existantes

Actuellement la municipalité intervient à cinq niveaux

- Garderie du matin 7h à 8h30
- Pause méridienne Cour surveillée à l'école élémentaire de 11h50 à 13h20
- A l'école élémentaire, APS de 15h45 à 16h45 ou cour surveillée pour les enfants sans APS.
- Goûter et jeux surveillés de 15h45 à 16h45 pour les enfants de l'école maternelle avec les Atsem.
- Garderie du soir de 16h45 à 18h30

6. Activités extra scolaires

La commune assure l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 12 ans dans le parc du château tous les mercredis après-midi de 13h30 à 18h30.

Elle organise également l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires et propose des activités, sorties ludiques et éducatives y compris des séjours. Une sortie piscine est proposée l'été, une fois par semaine, en adéquation avec le projet des écoles. La commune soutient cette action.

7. Atouts du territoire : une dynamique associative

Des associations proposent des activités pour les enfants : VTT, football, judo, tennis de table

Les associations sont sollicitées pour participer aux activités périscolaires (ex : football, boule en bois...). Le territoire est situé dans une zone de plaine en Natura 2000 avec notamment la protection des oiseaux de plaine. Ainsi le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, et la Fédération de chasse peuvent intervenir

Accusé de réception en préfecture
09/04/2023 10:08:10
Date de télérmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

dans les activités périscolaires et/ou scolaires pour encourager la sensibilisation au milieu et à l'environnement.

8. Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

La construction et l'épanouissement de l'enfant ainsi que sa sociabilisation et son intégration sont les grands axes du projet éducatif de la municipalité.

Pour cela, la commune souhaite proposer des activités ludiques et éducatives développant la découverte, la créativité, l'imaginaire, l'expérimentation mais aussi l'autonomie, la responsabilité et la notion de respect, envers lui-même et les autres, des règles de vie communautaire. Ces objectifs sont en lien avec le projet d'école sur l'axe 2 « vivre ensemble ».

Le PEDT a pour mission d'œuvrer afin que tous les enfants et les jeunes se construisent et s'épanouissent dans le cadre de valeurs citoyennes.

Les acteurs éducatifs s'engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, les structures éducatives et associations intervenant sur les différents temps de vie de l'enfant.

Les actions développées par l'équipe pédagogique au sein de l'accueil périscolaire sont en cohérence avec les objectifs partagés du PEDT qui sont :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent,
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne,
- Adapter les activités à chaque tranche d'âge, avec un personnel encadrant compétent et en respecter les horaires pour ne pas mettre les autres en danger,
- Responsabiliser les enfants afin que ceux-ci grandissent et puissent accéder à une relative autonomie en mettant à leur disposition du matériel pédagogique et des jeux, en leur assignant des tâches en fonction de leur âge (se servir à table, débarrasser, ranger la salle, laver le matériel utilisé),
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes (groupe de paroles, conseil d'enfants, élection, élaboration collective de projets...),
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité,
- Utiliser les ressources et savoirs existants sur la commune et sur le territoire (CAN) (médiathèque, musique, sciences, sports, arts...),
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable
- Encourager les enfants à exprimer leurs émotions et à développer leur expression orale et gestuelle, en utilisant différents modes d'expression.
- Valoriser l'entraide, la solidarité et l'esprit d'équipe en prônant le respect et nous vivons tous

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20230919_46-2023-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

ensemble sans mettre quelqu'un de côté et en se respectant soi-même et les autres et en respectant le choix des autres, le règlement établi, les lieux. Les encadrants respectent les besoins et le rythme des enfants

- Comprendre la nature environnante pour mieux la respecter.

9. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

Un protocole de transfert de responsabilité a été présenté au conseil d'école de l'année scolaire 2014-2015 et mis à jour par le comité de pilotage en septembre 2023.

III. LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

1. Activités proposées dans le cadre du PEDT

Les TAPS ont pour mission de recevoir les enfants scolarisés à l'école élémentaire et à l'école maternelle de Villiers en plaine. L'organisation des activités périscolaires (type d'activité, durée horaire) est déterminée à l'école élémentaire dans l'intérêt de l'enfant.

Sur une semaine type, les temps d'activités périscolaires se déroulent de la manière suivante :
Lundi, mardi et le jeudi de 15h45 à 16h45,

Cet accueil permet aux enfants de partager des activités après la classe. Les activités sont diverses et variées et encadrées par du personnel qualifié :

- Ateliers sportifs : initiation aux sports : football, basket-ball, hand ball, pétanque, boule en bois, badminton, tennis de table...
- Ateliers jeux collectifs : molkky, jeux de ballons, multisports, ultimatt.
- Ateliers créatifs : mosaïque, activités manuelles, cuisine, poterie, couture, création de marionnettes, peinture, dessin, scrapbooking, ...
- Ateliers ludiques et culturels : initiation langue des signes, premiers secours, initiation anglais, découverte de différentes cultures...

2. Une semaine type

Sur une semaine, plusieurs animateurs, ainsi qu'éventuellement des bénévoles proposent les activités prévues et pour lesquelles les enfants se sont inscrits. Trois activités sont proposées chaque soir de la semaine.

Les activités se déroulent dans l'enceinte de l'école, dans la cour, le restaurant scolaire et ses alentours, terrain de tennis, stade, boulodrome, city stade.

3. L'encadrement

- Une animatrice diplômée BAFA et BAFD (coordinatrice)
- Des animateurs diplômés BAFA
- Des bénévoles selon la programmation
- Des agents municipaux dans la cour de l'école élémentaire en surveillance
- Des agents municipaux pour la maternelle dans les locaux de la garderie

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20230919-46-2023-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

4. Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels : la Commune, la CAF, La MSA, DDEN, DDCSPP

Partenaires associatifs : le Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres, la Fédération de Chasse, Club de football, club de judo Niortais, association l'intrépide, ...

Autres partenaires : bénévoles

5. Comité de pilotage :

Les TAPS reposent sur des activités ludiques qui ne relèvent pas des enseignements scolaires. La commune souhaite la concertation d'un comité de pilotage.

Celui-ci est composé de :

- Deux enseignants
- Deux agents de la collectivité (responsable de service enfance et secrétaire générale)
- DDEN
- Deux élus (Maire et adjoint à l'enfance)
- Deux représentants des parents d'élèves
- + invités selon compétences pour sujets traités

Le comité de pilotage a pour objectif la complémentarité et la cohérence entre les différents acteurs de la socialisation de l'enfant, et entre les temps éducatifs, ainsi que la recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il s'agit d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration des objectifs éducatifs partagés.

Il évalue le projet éducatif avec les outils de suivi mis en place et se réunit une fois par an.

6. Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Évaluation prévue à l'ordre du jour de chaque comité de pilotage soit une fois par année scolaire

- Indicateurs quantitatifs/qualitatifs :
 - nombre moyen de participation aux ateliers, relevé sur feuille d'inscription
 - nombre d'enfants restant dans la cour surveillée : par comptage sur une semaine par période,

7. Modalités de renouvellement du contrat

Ce contrat, d'une durée de trois ans, sera discuté en janvier 2026 et validé par les acteurs pour la rentrée 2026.

Signataires du projet :

Le Maire, les membres du comité de pilotage

Le Préfet et l'IA DASEN.

Les financeurs, CAF et MSA s'il y a lieu

Date de signature prévue : 19 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230919-46-2023-DE Date de télétransmission : 04/10/2023 Date de réception préfecture : 04/10/2023
--

Annexes

Bulletin d'inscription APS et ALSH du mercredi
Lettre aux parents d'élèves pour préparation rentrée 2023
Règlement enfance 2023-2024
Protocole de transfert de responsabilité

Juillet 2023

Nom du correspondant Elu : Jean-Luc CHARTIER
Fonction : Adjoint chargé de l'enfance
Adresse Mairie : Parc du Château -14, Route de Benet 79160 Villiers en Plaine
Mail : secretariat@villiersenplaine.fr
Tel : 05 49 35 86 16

Nom et prénom du correspondant administratif : Vanessa PIPET : Responsable du service enfance Parc du château – 14,Route de Benet 79160 Villiers en Plaine
Mail : serviceenfance@villiersenplaine.fr
Tel : 06.48.49.43.51